

L'importance des questions d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté dans l'agenda européen a mené l'équipe à intégrer, jusqu'à la fin 2026 et pour chaque numéro de la Lettre d'information mensuelle, un éclairage, via une « Page spéciale – lutte contre la pauvreté », sur des initiatives européennes en la matière, des bonnes pratiques des membres de la Reif et réflexion d'institutionnel sur cette priorité contemporaine.



Pour ce premier numéro, Katarina Ivankovic-Knezvic, Directrice Droits Sociaux et inclusion à la Direction Générale de l'emploi (DG EMPL) de la

Commission, décrypte dans un long entretien le Paquet social présenté par le 6 mai 2026 et les nombreuses mesures envisagées pour lutter contre la pauvreté.

Le 6 mai 2026, la Commission a présenté un paquet social, comprenant la première stratégie de l'UE de lutte contre la pauvreté, un renforcement de la Garantie européenne pour l'enfance, et une proposition visant à lutter contre l'exclusion en matière de logement.

Pourquoi l'UE a-t-elle besoin de ce paquet ? En quoi ces initiatives visent-elles à contribuer aux objectifs de l'UE visant à réduire la pauvreté d'ici 2030 et à l'éradiquer d'ici 2050 ?

Il est plus urgent que jamais d'agir pour prévenir et combattre la pauvreté. Aujourd'hui, environ un Européen sur cinq – soit quelque 93 millions de personnes – est exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, dont

19 millions d'enfants (un sur quatre) avec un désavantage dès le début de leur vie. Au cours des dernières années, les multiples crises successives, la flambée du coût de la vie, la pauvreté au travail et leurs effets cumulés ont rendu la prévention et la protection plus urgentes que jamais, y compris pour les ménages à revenus moyens qui risquent de sombrer dans la précarité. La pauvreté porte également atteinte à la cohésion sociale, affaiblit la démocratie et freine le potentiel économique de l'Europe : la prévention est plus efficace et moins coûteuse que la gestion de ses conséquences.

Le paquet adopté le 6 mai 2026 comprend la toute première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, une garantie européenne pour l'enfance renforcée et une proposition de recommandation du Conseil sur la lutte contre l'exclusion en matière de logement. Avec ces initiatives, il trace la voie pour atteindre l'objectif de l'UE pour 2030 consistant à réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (dont 5 millions d'enfants), tout en fixant l'ambition d'aider à éradiquer la pauvreté dans l'UE d'ici 2050. Pour ce faire, chaque initiative combine des mesures ciblées pour le cycle de vie (abordant pour la première fois les transitions entre les différentes étapes de la vie), avec des actions horizontales dans les domaines de l'emploi, du logement, du soutien au revenu et des services sociaux. Cela fournit aux États membres des outils, des orientations et des financements au niveau de l'UE afin qu'ils intensifient leurs efforts de manière coordonnée.

La stratégie de lutte contre la pauvreté combine une approche transgénérationnelle à des mesures horizontales. Selon la Commission, en quoi cette approche est la plus efficace pour lutter contre la pauvreté ? Sur le plan opérationnel, quels types de mesures concrètes sont comprises dans cette approche ?

La pauvreté est multi-dimensionnelle. Elle persiste dans toutes les régions de l'UE, est souvent intergénérationnelle et résulte d'une combinaison de

facteurs tels que les faibles revenus, le mauvais ancrage sur le marché du travail, l'accès inadéquat aux services, les disparités territoriales et la discrimination. Fondamentalement, les transitions entre les différentes étapes de la vie – de l'enfance à la jeunesse, de la jeunesse à l'âge de travailler et de l'âge de travailler à la retraite – constituent des moments critiques. En effet, chaque année, environ un tiers des personnes « menacées de pauvreté » sortent de la pauvreté et sont remplacées par de nouvelles cohortes. Ce phénomène est déclenché par des changements dans l'emploi, la composition des ménages ou, plus généralement, les évolutions socio-économiques et les crises. Les désavantages subis pendant l'enfance entraînent des conséquences particulièrement lourdes : l'OCDE estime que les désavantages subis par les enfants coûtent à l'UE pas moins de 3,4 % du PIB en perte de productivité chaque année. Les investissements sociaux constituent donc également une politique économique avisée : en moyenne, chaque euro investi dans des prestations en faveur des enfants rapporte plus de cinq euros, les interventions liées à l'éducation rapportant près de sept euros. Prévenir la pauvreté est plus efficace et moins coûteux que d'en traiter les conséquences. Une approche fragmentée ne s'attaquant qu'à une seule dimension ou à un seul groupe d'âge ne peut briser ce cycle – d'où la nécessité d'une stratégie complète et intégrée.

La stratégie de lutte contre la pauvreté s'articule autour de trois priorités. Premièrement, les emplois de qualité : c'est le moyen le plus sûr de sortir de la pauvreté pour ceux qui sont en mesure de travailler. Aujourd'hui, dans l'UE, trop de personnes sont exclues du marché du travail, et la cohorte des inactifs nous préoccupe tout particulièrement. La Commission lancera une première phase de consultation des partenaires sociaux européens pour établir les mesures que l'UE pourrait prendre pour favoriser l'insertion des personnes exclues du marché du travail et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous nous engageons également à lutter contre

la pauvreté au travail, car avoir un emploi devrait suffire pour vivre dignement. Deuxièmement, l'accès à des services de qualité : les personnes en situation de pauvreté sont confrontées à des systèmes fragmentés et difficiles à naviguer. La prochaine proposition de Recommandation du Conseil sur l'accès intégré aux services abordera précisément cette question : évaluations plus rapides des besoins, coopération entre les administrations, plans de soutien intégrés et entraide entre les personnes ayant vécu cette expérience. Troisièmement, la mobilisation de tous les acteurs : la stratégie peut seulement aboutir si les ministères chargés des affaires sociales y participent. C'est pour cela que la Commission invite chaque État membre à nommer un coordinateur national de la lutte contre la pauvreté, au niveau le plus élevé possible, afin de garantir que la pauvreté soit combattue à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, et non pas seulement au sein d'un seul ministère. Ces trois priorités sont complétées par un soutien au revenu adéquat universel pour les personnes qui ne peuvent pas travailler, conformément à l'approche d'inclusion active de l'UE, ainsi que par la mise en œuvre des outils existants, tels que la recommandation du Conseil sur le revenu minimum.

L'un des axes principaux de la stratégie consiste à renforcer l'intégration sur le marché du travail grâce à des mesures d'activation plus efficaces, tout en s'attaquant explicitement aux obstacles tels que le manque d'offres abordables en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) et les inégalités persistantes dont sont victimes les personnes handicapées.

Quelles mesures la Commission envisage-t-elle de prendre au niveau de l'UE pour renforcer les parcours d'activation, notamment en améliorant l'accès des parents à l'EAJE, et comment la stratégie garantira-t-elle que les mesures de soutien à l'emploi soient inclusives à l'égard des personnes handicapées ?

Les données disponibles et les expériences vécues par les personnes concernées montrent que, pour ceux qui sont

en mesure de travailler, un emploi de qualité constitue la meilleure protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Au-delà de la sécurité financière, il procure aux individus un sentiment de dignité, d'utilité et d'appartenance. Dans l'UE, de nombreuses personnes sont confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale en raison de leur manque d'accès à l'emploi : 66 % des chômeurs et 44 % de la population inactive sont exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Leur incapacité à trouver un bon emploi et à sortir de la pauvreté ne doit pas être considérée comme un choix individuel, mais plutôt comme le résultat de l'existence d'obstacles complexes à leur inclusion effective, tels que le manque d'expérience professionnelle ou de compétences, le manque d'accès à des services essentiels, les responsabilités en matière de soins et d'éducation des enfants, des besoins de santé non pris en charge et d'autres vulnérabilités.

En conséquence, les personnes exclues du marché du travail doivent bénéficier de mesures d'activation ciblées et efficaces dans le cadre d'une approche d'inclusion individualisée et active. Cette approche doit couvrir le soutien financier, social et à l'emploi – notamment l'aide à la recherche d'emploi, le conseil et l'orientation, ainsi que l'éducation et la formation. La stratégie renforcée en faveur des droits des personnes handicapées a annoncé que le « paquet emploi pour les personnes handicapées », principale initiative visant à améliorer la participation au marché du travail des personnes handicapées, serait également poursuivi.

Les parents font face à des obstacles liés à la garde des enfants qui entravent leur intégration. Les femmes, en particulier, voient leur capacité à participer au marché du travail fortement limitée par une répartition inégale de la garde des enfants. L'écart est flagrant : seulement 70 % des femmes vivant dans des ménages avec des enfants de moins de six ans participent au marché du travail, contre 93 % des hommes. Environ 30 % des femmes inactives invoquent leurs responsabilités familiales pour justifier

leur absence du marché du travail, alors que ce pourcentage n'est que de 5 % chez les hommes. Ce chiffre atteint 75 % chez les mères de jeunes enfants. Afin de favoriser l'intégration des femmes sur le marché du travail, il est essentiel de garantir que des services de garde d'enfants soient disponibles et compatibles avec les horaires de travail standards, permettant ainsi la continuité de la prise en charge des enfants de parents qui travaillent.

Comme indiqué précédemment et compte tenu des défis identifiés, la Commission lancera, au cours du second semestre 2026, une première phase de consultation des partenaires sociaux européens. Cette consultation permettra de recueillir leur avis sur l'orientation possible de l'action de l'UE visant à favoriser l'insertion des personnes exclues du marché du travail, ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'opportunités sur le marché du travail.

Le plan prévoit une série de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'intégration des systèmes d'allocations familiales, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre le non-recours aux droits par le biais de plusieurs initiatives. Pourquoi la Commission considère-t-elle la réduction du non-recours comme une priorité essentielle dans la lutte contre la pauvreté infantile ?

S'il est fondamental de garantir l'adéquation et la couverture des allocations familiales, leur efficacité dépend en fin de compte de la capacité des familles à y avoir réellement accès. Même des systèmes d'aide bien conçus peuvent s'avérer inefficaces si les ménages éligibles se heurtent à des obstacles pour en bénéficier. Il s'agit d'un problème important et urgent à résoudre, car dans certains États membres, environ 20 % à 50 % des familles ne perçoivent pas les prestations auxquelles elles ont droit, souvent en raison de procédures administratives complexes, d'un manque d'information ou de risques de stigmatisation. Pour les familles vulnérables, s'y retrouver dans des systèmes fragmentés — avec des points de demande multiples, des formalités administratives

fastidieuses ou des critères d'éligibilité peu clairs — peut s'avérer accablant, en particulier pour celles qui sont déjà confrontées à des contraintes de temps, à des barrières linguistiques ou à l'exclusion numérique.

Comme annoncé dans la communication intitulée « Briser le cercle vicieux de la pauvreté infantile et renforcer la Garantie européenne pour l'enfance », nous présenterons également en 2027 une Recommandation de la Commission visant à améliorer l'efficacité des systèmes de prestations en faveur des enfants, en mettant l'accent sur l'amélioration de leur adéquation, de leur couverture et de leur recours. En outre, un projet pilote de carte européenne de garantie pour l'enfance visera à optimiser la prestation de services grâce à des solutions numériques. Par ailleurs, la Commission publiera un recueil de bonnes pratiques afin de contribuer à remédier à la non-utilisation des aides au revenu au sens large, au-delà des prestations pour enfants. En contribuant à réduire les obstacles bureaucratiques, ces mesures ouvriront également la voie pour que les droits et services atteignent chaque enfant dans le besoin.

Le financement de la lutte contre la pauvreté est une question importante, en particulier dans le cadre des négociations sur le CFP. Quels sont les projets de la Commission à cet égard ? Comment envisagez-vous l'articulation de cette question avec le Semestre européen ?

La proposition de la Commission relative au prochain cadre financier pluriannuel (CFP) prévoit d'allouer près de 2 000 milliards d'euros pour soutenir la prospérité et la sécurité à long terme de l'Europe. Dans le cadre des plans de partenariat nationaux et régionaux, au moins 14 % de cette enveloppe doit être consacrée à des objectifs sociaux.

La lutte contre la pauvreté est une responsabilité collective qui nécessite des efforts coordonnés à tous les niveaux — de l'UE aux autorités nationales, régionales et locales —, en associant les partenaires sociaux, la société civile, le

secteur privé et les personnes elles-mêmes en situation de pauvreté.

Agir ensemble est le seul moyen de mettre l'UE sur la voie de l'éradication de la pauvreté d'ici 2050. La stratégie indique clairement que son succès dépend de l'engagement actif de tous ces acteurs, et que le financement et les orientations de l'UE visent à soutenir les États membres — et non à substituer leur propre engagement politique et leurs propres actions. La Commission invite donc tous les États membres à redoubler d'efforts : à proposer des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté cohérentes et plus efficaces, à veiller à ce que les nouveaux investissements et les réformes ne renforcent pas la pauvreté et soient à la portée des plus démunis, et à accélérer la mise en œuvre des recommandations par pays reçues dans le cadre du Semestre européen. À l'heure actuelle, seuls 22 États membres ont mis en place des cadres nationaux de lutte contre la pauvreté ; cela n'est pas suffisant. Il est important de noter que [les Principes pour des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté](#) (document de travail des services de la Commission publié parallèlement à la stratégie) peuvent également servir de cadre de référence lorsque des fonds de l'UE sont utilisés, contribuant ainsi à garantir que les investissements sont bien conçus, ciblés et fondés sur des données factuelles.

Le Semestre européen reste le principal instrument de coordination qui lie le financement aux réformes. Les recommandations spécifiques par pays traitent de plus en plus souvent des défis liés à la pauvreté : au cours des derniers cycles, plus d'un tiers des États membres ont reçu chaque année des recommandations par pays relatives à la pauvreté, et plusieurs d'entre eux ont, de ce fait, engagé des réformes en matière de salaire minimum. À l'avenir, le Semestre jouera un rôle encore plus central dans l'orientation des dépenses sociales et en faveur de l'emploi dans le cadre de la nouvelle architecture du CFP.

La Commission propose de lancer un projet pilote visant à mettre en place une « carte européenne de garantie pour l'enfance » afin d'améliorer l'accès effectif des enfants aux services de soutien existants. Quels problèmes concrets cette carte est-elle censée résoudre et comment sera-t-elle mise en place ?

Les enfants en situation de précarité et leurs parents ont souvent du mal à s'y retrouver dans les dispositifs mis en place pour les aider, ce qui les conduit à ne pas bénéficier des aides auxquelles ils ont droit. En tirant parti des nouvelles possibilités offertes par la numérisation et en s'appuyant sur le portefeuille d'identité numérique européen, la Commission proposera en 2027 un programme pilote visant à mettre en place un nouveau cadre numérique pour une carte européenne de garantie pour l'enfance.

Son objectif est de faciliter l'accès aux services et l'accompagnement des enfants dans le besoin, tout en respectant les garanties de l'UE en matière de droits de l'enfant, de protection des données à caractère personnel, de non-discrimination et de normes d'accessibilité. Le programme pilote aura pour but de concevoir et de tester les solutions les plus efficaces pour atteindre ces deux objectifs. Les États membres seront invités à tester la carte européenne de garantie pour l'enfance sur une base volontaire, en bénéficiant d'un soutien renforcé sous forme d'assistance technique.